

**ECOLE MATERNELLE  
LES CRAYONS DE COULEUR**

✉ 2 le clos d'Enneval 27120 Ménilles

☎ 02 32 36 10 31

@ [ce.0271535x@ac-rouen.fr](mailto:ce.0271535x@ac-rouen.fr)

**Procès-verbal du Conseil d'Ecole n°1  
Du Mardi 24 novembre 2017 à 17h30**

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentations
2. Relecture du dernier conseil d'école
3. Les élections
4. Bilan de la rentrée
5. Le règlement
6. Le PPMS
7. Cantine et garderie
8. Matériel et travaux
9. Spectacles et projet
10. Questions diverses

**Présents :**

**Municipalité:** M. Michel MARCHAND, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des affaires scolaires et du budget

**Equipe enseignante:** Madame Zahia HAMZA CHERIF, directrice, enseignante en CM1, Madame Isabelle DIDIER, enseignante à mi-temps en GS/CP, Madame Emmanuelle GUIOT enseignante en GS/CP et en CM1, Mme Laurence VIEUGUE, enseignante en MS/GS, Madame Anne-Frédérique PIROUX enseignante à mi-temps en PS/MS, Mme Christine MURGUET enseignante en PS.

**Parents d'élèves :** Mme Nadia SALNIKOV, maman de Malina en MS/GS , Mme Jennifer BOSCA maman de Kiara en PS/MS, Monsieur Patrick BUSTIN, papa de Gabriel en PS/MS et de Raphaël en CP, Mme Mathilde LE FELLIC maman de Maxime en PS et de Tom en CE1, Mme BERTHOME Gaëlle maman de Zoé en PS.

**Excusés :** Mme Magali NEDELLEC, Inspectrice Départementale de l'Education Nationale de Evreux 2 ; M. Yves ROCHETTE, Maire de Ménilles ; Mme Hélène CHARPENTIER, enseignante en PS/MS avec Mme PIROUX actuellement en arrêt de travail ; Mme Lyssa BERNARDI, conseillère municipale ; Mme Noëlle LAVIEILLE, conseillère municipale.

**Absents :**

Madame Noémie POIRIER enseignante à mi-temps en PS/MS, Mme Patricia DENIS, maman de Erine en MS/GS, M. Matar DIOP, papa de Anaïs en PS/MS, Mme Séverine GOUET, maman d'Alexandre en MS, d'Antoine en CE1 et de Léa en CM2

## **1. INTRODUCTION : Les présentations**

Madame la directrice remercie toutes et tous d'être présents à ce premier Conseil d'Ecole. Elle initie un tour de table afin que chacun se présente et fait circuler le document d'émargement.

Un secrétaire de séance est choisi : Madame SALNIKOV et Madame LE FELLIC se proposent de prendre des notes toutes les deux.

### 3. RELECTURE du dernier conseil d'école en date du 8 juin 2017

Voir **Annexe1** . Aucune remarque n'est formulée.

### 3. LES ELECTIONS DES RPE (Représentants de Parents d'élèves)

Cette année, les élections se sont déroulées dans un climat particulier car, alors que les candidatures auraient dû être connues le 23 septembre, à la veille des élections, nous n'en avons aucune.

Les enseignantes ont du faire le "forcing" pour convaincre quelques parents de candidater. Nous remercions les parents qui l'ont accepté.

Néanmoins, une élection s'anticipe. Tout le matériel de vote (édition des bulletins de vote, préparation des enveloppes, mise sous pli) aurait dû être préparé par les candidats. Mme HAMZA CHERIF déplore d'avoir été obligée de le faire seule en ayant reçu une liste le vendredi matin pour tout distribuer le vendredi soir alors qu'elle était en classe, en charge de ses élèves. Elle regrette de ne pas avoir pu réunir les candidats pour leur expliquer l'organisation des élections.

#### ● Procès-verbal des élections

	Nombre	Pourcentage
Inscrits	141	
Votants	74	<b>52,48%</b> (65,60% en 2016 et 62% en 2015)
Blancs ou nuls	7	
Exprimés	67	
Sièges pourvus	4 + 4	

#### ● Ont été élus :

- 4 titulaires : Mme Nadia SALNIKOV, Mme Jennifer BOSCA, M. Matar DIOP, M. Patrick BUSTIN.

- 4 suppléantes : Mme Sandra DENIS, Mme Mathilde Le FELLIC, Mme Séverine GOUET et Mme Gaëlle BERTHOME.

● Les enseignants s'étonnent de la baisse de la participation des familles à ces élections et ne savent pas comment l'expliquer.

Les nouveaux RPE suggèrent que, malgré le document d'information remis aux familles en début d'année, une nouvelle information sur leur rôle pourrait permettre un plus grand investissement de la part des parents. Aussi, à leur demande, la directrice rédigera un document explicatif court et clair qui sera mis en **Annexe 2** du compte rendu de ce conseil d'école.

#### ● Première réunion de travail des RPE :

Les représentants de parents d'élèves de la maternelle et ceux de l'élémentaire se sont réunis le 16 novembre à 17h30 afin de réfléchir aux temps forts à organiser cette année. Ils ont exprimé leur souhait de mener des actions communes aux 2 écoles. D'ores et déjà, sont prévus :

- l'opération sapins de Noël en décembre
- un loto
- le festival du livre au second trimestre.

Un spectacle commun et une kermesse commune, sont souhaités. C'est également le souhait de la municipalité. L'idée est à l'étude.

## 4. BILAN DE LA RENTREE

---

Monsieur Jean-Michel Blanquer notre nouveau ministre, a souhaité une rentrée en musique afin de proposer aux élèves qui étaient déjà présents l'année précédente, de souhaiter la bienvenue à leurs nouveaux camarades en musique. Ainsi, dans les classes, les enfants ont chanté et manipulé de nombreux instruments de musique. Ce fut aussi l'occasion d'accueillir de manière festive nos nouvelles collègues.

### 1. L'équipe:

- L'école est dirigée par Madame Zahia HAMZA CHERIF, également directrice de l'élémentaire. La primarisation (regroupement de l'école maternelle et de l'école élémentaire en une école primaire) n'est pas encore effective. On imagine qu'elle le sera dans les années à venir.

Madame Zahia HAMZA CHERIF est déchargée le lundi et le mardi et enseigne en CM1 le jeudi et le vendredi.

- Madame Isabelle DIDIER qui arrive de Saint Aquilin, est nommée sur la maternelle à mi-temps. Elle a la charge de la classe de GS/CP. Elle est en classe le lundi et le mardi.

- Madame Emmanuelle GUIOT, T1 (Titulaire 1<sup>ère</sup> année) complète ce mi-temps le jeudi et le vendredi. Elle complète aussi celui de madame HAMZA CHERIF en CM1.

ATSEM : Virginie DERRIENNIC le matin

- Madame Laurence VIEUGUE a la charge de la MS/GS.

ATSEM : Christelle GAUTIER

- Madame Christine MURGUET a la charge de la Petite Section.

ATSEM : Sandra LEBARBIER

- Madame Anne-Frédérique PIROUX a obtenu un mi-temps. Elle ne pouvait donc pas diriger une école de 4 classes, avec 1 journée de décharge, qui aurait réduit sa présence auprès des enfants à une journée.

Elle a la charge de la PS/MS avec Madame Hélène CHARPENTIER qui, suite à une opération du genou n'a pas pu reprendre et attend un aménagement de son poste.

Dans l'attente de décisions, c'est Madame Noémie POIRIER qui a la classe de PS/MS le lundi et le mardi.

ATSEM : Cassandra TROALLIC

Pour information, ATSEM signifie Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

- Madame Marine ROUSEE, ZIL (titulaires remplaçants affectée sur une Zone d'Intervention Localisée) est rattachée à notre école maternelle mais elle a été appelée à d'autres fonctions.

## 2. Les effectifs:

- L'effectif global de l'école est passé de 84 à 80 élèves.

Néanmoins Monsieur le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale) a proposé l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe.

- Nous accueillons 80 élèves :
    - 33 élèves de PS;
    - 23 élèves de MS; + 1 en janvier
    - 22 élèves de GS; + 1 très récemment
- = 78 élèves      soit 80 élèves en tout

- Ils sont répartis comme suit :

23 PS ; 11 PS et 11 MS soit 22 élèves ; 12 MS et 10 GS soit 22 élèves ; 13 GS et 8 CP soit 21 élèves

A ces 80 élèves s'ajoutent 8 élèves de CP soit 88 élèves répartis sur 4 classes ce qui fait une moyenne de 22 élèves par classe. Ces effectifs sont bien plus agréables que ceux de l'an dernier.

En comparaison, la moyenne par classe en élémentaire est de 23. L'équipe de l'élémentaire remercie les collègues de la maternelle d'avoir accepté la constitution de la GS/CP ce qui a évité de multiplier encore les doubles niveaux.

## 3. Les effectifs prévisionnels :

Pour l'an prochain, 28 élèves nés en 2015 ont été recensés (22 à Ménilles, 4 à Vaux et 2 à Croisy). Ils sont susceptibles d'être scolarisés en PS en septembre 2018/2019.

Ce qui fera :      80 – 23 élèves qui partent en CP = 57 élèves ;

57 + 28 élèves qui arrivent en PS = 85 élèves ;

84 : 4 = 21, 2 de moyenne par classe.

Si la primarisation n'est pas effective à la prochaine rentrée, il conviendra d'être vigilant car nous pourrions risquer une fermeture.

Pour information, voici les grilles avec les seuils d'ouverture et de fermeture de classes en maternelle et en élémentaire :

Seuils d'ouverture et de fermeture de classe Maternelle

	OUVERTURE si...		FERMETURE si...
1 <sup>ère</sup> classe	= 15 élèves	Ecole à 1 classe	< 12 élèves
2 <sup>ème</sup> classe	> 30 élèves	Ecole à 2 classes	< 31 élèves
3 <sup>ème</sup> classe	> 60 élèves	Ecole à 3 classes	< 61 élèves
4 <sup>ème</sup> classe	> 90 élèves	Ecole à 4 classes	< 91 élèves
...Multiple de 30		... moyenne par classe < ou = 30 élèves	

Seuils d'ouverture et de fermeture de classe élémentaire

	OUVERTURE si...		FERMETURE si...
2 <sup>ème</sup> classe	> ou = 20 élèves	Ecole à 1 classe	< 8 élèves
3 <sup>ème</sup> classe	> ou = 54 élèves	Ecole à 2 classes	< 20 élèves
4 <sup>ème</sup> classe	> ou = 81 élèves	Ecole à 3 classes	< 45 élèves
5 <sup>ème</sup> classe	> ou = 108 élèves	Ecole à 4 classes	< 75 élèves
6 <sup>ème</sup> classe	> ou = 135 élèves	Ecole à 5 classes	< 100 élèves
...Multiple de 27		Ecole à 6 classes	< 125 élèves
		Ecole à 7 classes	< 150 élèves
		... multiple de 25	

Les inscriptions en petite section débuteront le lundi 8 janvier 2018. Les parents devront d'abord se rendre à la mairie où l'inscription sera faite. Puis, munis du document remis par la mairie, du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant, d'un justificatif de domicile et, en cas de parents séparés un jugement précisant l'autorité parentale et le mode de garde, les parents sont invités à venir rencontrer Mme HAMZA CHERIF, un lundi ou un mardi dans la journée, ou un soir sur rendez-vous. Elle procèdera à l'admission.

## 5. LE REGLEMENT INTERIEUR

---

### 1. Accueils et sorties des élèves :

- L'accueil : les portes sont ouvertes à 8h50, dix minutes avant le début de la classe. La ponctualité est recommandée aux parents.

- La sortie s'effectue à 12h. Les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux par écrit, et présentées au directeur ou à l'enseignant.

13h20 : retour des enfants externes.

Les enfants de MS et de GS vont dans la cour, les enfants de PS vont au dortoir.

Pour les enfants de PS qui rentrent chez eux après la cantine, leurs parents les retrouvent dans la cour.

16h30 : Départ des enfants.

- En dehors de ces horaires, si une personne habilitée vient chercher un enfant avant les heures de sortie, elle devra avertir l'enseignante et/ou la directrice et signer un mot de décharge exceptionnelle.

Dans le cas de sortie régulière pour des soins, un document de sortie régulière sera renseigné pour la période concernée.

- Pour les enfants de PS et MS qui ont un rendez-vous chez le médecin pendant les heures d'école, ils reviendront aux horaires d'ouverture (12 h s'ils mangent à la cantine ou 13h20 s'ils mangent à l'extérieur).

Concernant les GS, il est souhaitable que les enfants reviennent dès que possible.

- Absences : Bien que l'école maternelle ne soit pas obligatoire, à partir du moment où les enfants sont inscrits, les enseignants s'assurent de la présence de tous leurs élèves pendant toute la durée du temps scolaire. Les élèves trop souvent, ou trop longtemps, absents sont signalés à la directrice qui prend contact avec la famille pour connaître les motifs de cette absence.

Un certificat médical est exigible lorsque l'absence est due à une maladie contagieuse.

Vous trouverez en **Annexe 3** l'arrêté interministériel du 3 mai 1989 précisant la liste des maladies contagieuses et les protocoles d'éviction.

Après une absence, un petit mot dans le cahier de liaison est souhaité au retour de l'élève.

### 2. Communications avec l'école :

- Les enseignantes ont mis en place un cahier de liaison. Dans ce cahier figurent toutes les informations relatives à la vie de l'école. Les parents sont invités à le regarder quotidiennement, à lire les informations et à les signer le cas échéant.

Pour la classe de Mme Vieugué, une communication par mail est possible à l'adresse suivante : [parentsmaternellemenilles@gmail.com](mailto:parentsmaternellemenilles@gmail.com)

- Il nous est difficile de répondre au téléphone lorsque nous sommes en classe ou lorsque nous gérons l'accueil ou la sortie des enfants. Son usage doit être réservé aux urgences. Les ATSEM ont l'habitude de répondre mais elles ont aussi du travail.

- En cas de souci ponctuel, le signaler à la directrice qui transmet. La directrice reçoit le lundi et le mardi toute la journée et le matin avant la classe ou le soir après la classe sur rendez-vous. Elle est joignable au 06 60 82 12 00 de préférence par sms et par mail à l'adresse suivante : [zahiahamzacherif@hotmail.com](mailto:zahiahamzacherif@hotmail.com)

- Comme annoncé lors des réunions de début d'année, les enseignants reçoivent sur rendez-vous.

### 3. La coopérative :

Mme PIROUX est la mandataire de la coopérative  
Solde au 31/08/17 : 6994,69 €

Plusieurs sources de financement permettent son fonctionnement : les subventions des collectivités (municipalités de Ménilles, Vaux et Croisy), le marché de Noël, la kermesse, la ristourne sur la vente de photographies scolaires etc...

La participation financière demandée aux familles, ne peut être que volontaire et modique. Elle manifeste la volonté de soutenir les actions de la coopérative de l'école au bénéfice des enfants.

A quoi sert-elle ?

Pour exemples : L'achat d'un tricycle s'élève à 300€. Le matériel de motricité est très cher, le coût d'une arche en plastique s'élève à 150€.

Une sortie impose une dépense de 1000€ ou plus rien que pour le car.

Un spectacle coûte entre 500 et 700€.

De plus, la maternelle capitalise pour faire une sortie cirque tous les 3 ans.

### 4. L'Aide Pédagogique Complémentaire (APC):

Depuis la rentrée 2013, les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont venues en remplacement de l'AP (Aide Personnalisée). Leur volume est de 36h/an contre 60 auparavant, soit 1h par semaine. Ces APC organisées en groupes restreints d'élèves peuvent prendre trois formes :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages
- une aide au travail personnel
- une activité prévue par le projet d'école le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

L'organisation générale de ces APC est arrêtée par l'IEN, sur proposition du conseil des maîtres. Les propositions retenues à ce titre sont inscrites dans le projet d'école.

L'enseignant doit recueillir l'accord des parents des élèves qui bénéficient des APC.

A la maternelle, elles sont proposées à tous les enfants de MS et GS le lundi, mardi et jeudi. Ce sont des activités ludiques (langage, graphisme, jeux mathématiques, ...)

en petits groupes de 4 qui tournent avec les 3 enseignantes de 16hH30 à 17h.

A partir de janvier, l'APC sera également proposée pour les PS.

### 5. Le RASED (réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté):

Il est composé de Madame Pascale GOUTAL, psychologue scolaire et de Madame Annie CANCHEL, Maitre E, enseignante spécialisée. Elles peuvent être sollicitées pour accompagner des enfants en difficulté face aux apprentissages avec l'accord de la famille. Elles interviennent la plupart du temps à la demande de l'enseignant. Mais il arrive aussi que ce soit à la demande de la famille, n'hésitez pas à prendre contact avec Madame Pascale GOUTAL, psychologue scolaire, au 02 32 36 97 98, la prise en charge est gratuite ou avec Madame CANCHEL.

Elles ont un travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants, qui permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

### 6. La visite médicale :

Elle concerne les MS uniquement et est effectuée par l'infirmière de la PMI. Elle a commencé le 17 novembre et s'est terminée le 24 novembre 2017. L'infirmière vérifie le poids, la taille, la vue, l'ouïe, et fait un point sur la maîtrise du langage. Les parents ont reçu un questionnaire à remplir. Il est précisé que les maîtresses ne font que transmettre les documents sans en prendre connaissance.

### 7. Le carnet de suivi des apprentissages :

Au regard des nouveaux programmes 2015, il remplace le livret de Compétences. Ce Livret a été mis en place et élaboré par l'équipe enseignante. L'objectif est de valoriser les acquisitions des élèves et uniquement de mettre en avant les points positifs. Il s'inscrit dans une pédagogie de la bienveillance.

### 8. La bibliothèque:

Les enfants de la MS et de la GS la fréquentent chaque semaine et y empruntent un livre qu'ils emportent rapportent la semaine suivante. N'hésitez pas à les réparer s'ils sont abimés.

### 9. Le calendrier scolaire :

Rentrée scolaire des élèves: lundi 4 septembre 2017
Vacances de la Toussaint : Fin des cours : vendredi 20 octobre 2017 au soir Reprise des cours : lundi 06 novembre 2017 au matin
Vacances de Noël : Fin des cours : vendredi 22 décembre 2017 au soir Reprise des cours : lundi 8 janvier 2018 au matin
Vacances d'hiver : Fin des cours : vendredi 23 février 2018 au soir Reprise des cours : lundi 12 mars 2018 au matin
Vacances de printemps : Fin des cours : mardi 24 avril 2018 au soir Reprise des cours : lundi 14 mai 2018 au matin
Vacances d'été : Fin des cours : vendredi 06 juillet 2018 au soir

## **6. LE PPMS**

---

- Le premier PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) a eu lieu le 13 octobre de 10h à 10h15.

Comme l'an dernier, le scénario qui nous était imposé était la présence d'un groupe de terroristes dans le village.

L'équipe a fait le choix d'organiser à nouveau le confinement des enfants dans les classes. Afin de ne pas les perturber, les maîtresses ont expliqué aux enfants qu'un lion était dans l'école (et non des terroristes).

L'alerte a été déclenchée à 10h par Mme HAMZA CHERIF en téléphonant à Cassandra TROALLIC qui a passé l'information à chaque classe de l'école maternelle. Les volets, y compris ceux des issues de secours, ont été fermés. Les enfants devaient rester cachés en silence.

L'exercice s'est terminé à 10h15. De manière générale, l'équipe pédagogique a été satisfaite du comportement des enfants.

- Lors du premier exercice « alerte incendie » organisé le mardi 3 octobre 2017, les enfants ont été évacués et se sont regroupés en zone de rassemblement en 2 minutes et 58 secondes. Aucune difficulté particulière n'a été relevée.

## 7. LA CANTINE ET LA GARDERIE

---

- La cantine : Effectif 60 inscrits

Il y a deux services :

- le 1er pour les PS et les MS de la classe de Mme MURGUET et Mme PIROUX de 12h à 12h45 environ
- le 2ème pour les MS et GS de Mme PIROUX et Mme VIEUGUÉ de 12h45 à 13h30 environ.

Pour favoriser la découverte des goûts et respecter l'équilibre des repas sur la journée et sur la semaine, ceux-ci sont élaborés par une diététicienne lors de la commission des menus qui se réunit une fois par mois et qui peut tenir compte des suggestions des enfants ou des vôtres.

Dans le souci de poursuivre l'éducation au goût initiée dans les familles, les enfants sont invités à goûter à tout.

Pour toute question concernant la cantine, n'hésitez pas à vous adresser à une ATSEM qui vous répondra volontiers.

- La Garderie accueille les enfants de 7h30 à 8h50. Au-delà de 8h50, il incombe aux parents d'accompagner leur enfant dans sa classe.

Elle est encadrée par Sonia MASSET et Sandra LEBERBIER.

Effectif du matin : 21 enfants en moyenne

Effectif du soir : 21 enfants en moyenne

Les enfants qui arrivent tôt le matin peuvent apporter un petit en-cas qu'ils peuvent prendre à la garderie.

Le goûter est offert par la Mairie pour ceux qui n'ont pas amené leur goûter.

## 8. LES TRAVAUX

---

- Travaux réalisés :

Merci à la Mairie pour avoir fait tous les travaux demandés en juin:

(Voir liste en Annexe 1)

Merci également pour nous avoir aidées à installer le mobilier de la 4<sup>ème</sup> classe qui se trouve dans les locaux de l'élémentaire, pour le maintien de la 4<sup>ème</sup> ATSEM, pour l'abattage et le dessouchage des cerisiers dont les racines commençaient à endommager le chemin d'accès aux classes, le bâtiment et le parking.

- Travaux demandés :

- Vérification d'un des volets de la classe de PS qui ne s'est pas descendu correctement lors du PPMS.
  - boucher le trou que les enfants creusent le long de la cantine.
  - Redresser le grillage le long du bassin de rétention d'eau.
  - Sécuriser le bord coupant du toit de la cabane.
  - Revisser les pieds de la table verte dans la classe de PS/MS
  - Installer un nouveau bac à compost car le précédent s'est envolé et en sécuriser les abords.
-



## 9. LES PROJETS

---

- 10 octobre: Photo de classe réalisée par le même photographe que l'élémentaire. Conformément à ce qui a été convenu avec nos collègues de l'élémentaire, les photos des fratries ont été faites cette année en élémentaire. Les recommandes sont à faire avant le 30 novembre.
- Vendredi 15 décembre : L'opération "sapins de Noël" vous permettra de retirer vos sapins à l'école de 16h30 à 18h30 dans l'espace situé entre les 2 écoles. Vous pourrez les rapporter entre le 8 et le 12 janvier.
- Vendredi 15 décembre : Marché de Noël à 18 h avec vin chaud offert et mets salés ou sucrés faits par les parents qui le souhaitent. Expositions des travaux d'enfants destinés aux parents dans la salle de psychomotricité. Une urne sera mise à disposition pour les dons.
- Vendredi 21 décembre : Spectacle de Noël Le magicien Pasqual Romano, ● Vendredi 22 décembre : Goûter de Noël et distribution de cadeaux pour les enfants offerts par l'école. Nous aurons besoin de mamans pour confectionner les brochettes de fruits.
- Vendredi 22 décembre : Traditionnelle chorale de Noël sur la place communale avec les enfants des deux écoles. Le comité des fêtes offre des chocolats aux enfants et aux parents la possibilité de boire un vin chaud. La mairie organise la sonorisation. Il conviendra de bien organiser la restitution des enfants de la maternelle conjointe au regroupement des enfants de l'élémentaire pour sécuriser ce moment toujours délicat.
- Mardi 16 janvier : La galette des rois pour les enfants est offerte par la Mairie.
- Le vendredi 19 janvier : L'école élémentaire finance un spectacle : A la recherche du diamant magique, à la salle du Moulin et invite les élèves de l'école maternelle.
- Mardi 13 février : Les 2 écoles fêteront mardi gras. Nous invitons les parents à nous rejoindre au défilé et au goûter crêpes. Venez nombreux et déguisés !

## 10. QUESTIONS DIVERSES

---

### CONCLUSION :

---

Avant la levée de la séance, le second Conseil d'Ecole est fixé au mardi 20 février 2018 mars à 17h30.

Le procès-verbal est rédigé par Mme HAMZA CHERIF, la directrice, madame SALNIKOV et Mme LEFELLIC, secrétaires de séance.

Il sera affiché à l'entrée de l'école, envoyé aux parents qui leur ont donné leur adresse mail et consultable en ligne sur le site de la Mairie de Ménilles :

[www.menilles.fr](http://www.menilles.fr) rubrique « écoles »

La séance est levée à : 19h40

## **Annexe 1 COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 29 JUIN 2017**

### **Personnes présentes :**

Enseignantes : Laurence VIEUGUÉ, Christine MURGUET, Anne-Frédérique PIROUX, Isabelle DIDIER

Représentants de la Mairie Michel MARCHAND,  
ATSEM Virginie DERRIENNIC

RPE Mehdi CHAAL, Sandra DENIS

1. Le conseil d'école débute par la **relecture du compte rendu du précédent conseil d'école (28/04/2017)**.

L'ensemble des personnes présentes est d'accord avec la relecture.

Nous passons à l'ordre du jour.

### **1- Service cantine-garderie**

Virginie DERRIENIC fait le bilan du service de garderie et de cantine.

Le bilan est positif il n'y a rien de particulier à signaler.

### **2- Bilan de l'année 2016-17**

- Effectifs : 25 PS 24 MS 32 GS pour un total de 81 élèves répartis sur 3 classes soit en moyenne 27 enfants par classe.

- **Comptes coopératives** : Le bilan complet sera rendu au premier conseil d'école qui aura lieu en octobre 2017, le solde s'élève à 4804.45 euros au 31/05/2017.

- **Manifestations** : Nous faisons le récapitulatif des dernières manifestations de l'établissement.

- Lundi 29 mai et mardi 30 mai : défi maths, 300 élèves de la MS à la 6ème se sont rendus à la salle des fêtes de Ménilles prêtée par la Mairie. Les MS y ont participé le mardi matin. Le bilan est très positif pour les enfants mais au niveau de l'organisation, le nombre élevé d'enfants (300 enfants) n'a pas facilité les choses. L'an prochain il est probable que ça se limite de nouveau à une 100aine.

- Vendredi 16 juin : sortie de fin d'année au Vaudreuil pour le festival du cirque. Des ateliers le matin : maquillage, dressage de poney, de tigres, comédie clownesque) et un spectacle l'après-midi. Les enfants ont beaucoup apprécié cette sortie cependant du côté des enseignantes l'enthousiasme n'est pas au rendez-vous (pas de point d'eau sur le lieu par exemple).

- Vendredi 9 juin et lundi 19 juin : Christine a reçu les parents des futurs PS de 15h30 à 16h30.

- Mardi 20 juin à 16h30 : Exposition des travaux et spectacle des TAP. Il y a eu de très bons retours.

- Samedi 24 juin : kermesse et exposition de travaux. Beaucoup de difficultés pour

organiser cette journée. En effet, peu de parents se sont mobilisés pour tenir les stands, les enfants de Sonia Masset sont venus nous aider. Nous rappelons que cette journée et les heures de préparations sont faites bénévolement par les enseignantes au profit de la coopérative scolaire et donc pour les enfants. L'an prochain nous aurons besoin de 15 personnes pour nous aider à tenir les stands l'après midi et assurer la surveillance à l'entrée de l'école. Si tel n'était pas le cas, la kermesse ne pourrait avoir lieu. Les bénéfices de la tombola et de la kermesse s'élèvent à 1587€ (contre 1700€ l'an dernier). Merci aux parents, commerçants, restaurants et parcs de loisirs pour les lots. Nous remercions également l'école de Jeufosse qui nous a prêté comme tous les ans des jeux de stand.

- Lundi 26 jUIN à 18h : présentation des danses des PS

### **Informations relatives à la rentrée scolaire 2017-2018**

#### **1- Rentrée 2017-18**

o Effectifs prévisionnels : 33 PS 26 MS 24 GS pour un total de 83 élèves répartis sur 4 classes soit en moyenne 21 enfants par classe.

o Organisation : Nous avons eu une ouverture de classe compte tenu de nos effectifs de cette année et de l'arrivée massive de PS annoncée par la mairie.

Voici la répartition prévue pour la rentrée prochaine:

PS (les plus jeunes ) => Christine

PS-MS => Anne-Frédérique avec 1 journée de décharge direction hebdomadaire de nouveau pour les travaux administratifs

MS-GS => Laurence

GS-CP (8) => Isabelle à ½ temps ( ½ temps nommé semaine prochaine) dans les locaux élémentaires qui devront donc être réaménagés, date ?

La répartition des élèves n'est pas faite, elle sera affichée sur le panneau à l'extérieur de l'école la dernière semaine d'Aout. Aucune demande ou remarque ne sera prise en compte, l'équipe enseignante établit les listes en fonction de critères définis.

Traditionnellement nous proposons une rentrée échelonnée pour les PS de Christine.

Le conseil d'école doit approuver cette décision avant qu'elle soit transmise à l'inspection. Nous approuvons cette décision à l'unanimité.

La rentrée des enfants se fera lundi 4 septembre, vendredi 1er pour les maitresses, et jeudi 31/08 pour les ATSEM (grand ménage)

Cassandra TROALLIC, ATSEM recrutée il y a trois ans lors de l'ouverture de la quatrième classe, a vu son poste maintenu cette année au regard des gros effectifs sa présence s'est justifiée pour l'encadrement, la cantine, les TAP,

l'entretien des locaux et l'accompagnement du bus péri-scolaire le mercredi midi.  
Nous remercions une nouvelle fois la Mairie.

Demande particulière qui s'adresse à la Mairie : Pour la rentrée, nous souhaiterions avoir un ½ temps ATSEM supplémentaire :PS PS-MS MS-GS =>plein temps\_ et GS-CP=> ½ temps (locaux elem, accueil du matin, récréation, circulation locaux,...)

Le nouveau Carnet de suivi des apprentissages est entré en vigueur à la rentrée. C'est un outil grâce auquel enfants valide eux-mêmes leurs réussites (avec l'aval de l'enseignant). C'est un travail lourd de mise en œuvre surtout pour des classes chargées jusqu'à 32.

**o TAP :** Le bilan reste positif dans l'ensemble. (cf réunion du groupe de travail du 1ER/06.)

o Modification du temps scolaire : Un retour à la semaine de 4 jours doit être validé. Cf CR\_ø Réponse rendue la semaine prochaine.

**Des travaux sont à envisager à l'école :** Voici une liste des demandes effectuées.

#### 1- Matériel & Travaux

##### o Merci à la Mairie pour...

- Avoir désherbé les carrés médiévaux.
- La réparation les bardeaux shingles sur la cabane (plusieurs agrafes s'enlèvent).
- Le changement des luminaires du dortoir, de la classe des PS (néons), de la porte d'entrée (du côté des chaussons) et dans le couloir.
- Avoir refixé le radiateur en salle de motricité.
- Avoir coupé l'herbe se trouvant à côté du bassin de rétention d'eau.

##### o Travaux demandés

- Vérifier les vis (et les coller) des bancs et chaises dans la classe de MS.
- nettoyer et appliquer de lasure sur la cabane en bois qui sert de préau (indispensable par temps de pluie)
- repeindre le crayon rose fluo devant l'entrée de l'école
- vérifier la porte d'entrée côté chaussons qui est très difficile à ouvrir
- tailler les haies
- repeindre les lignes blanches et les flèches dans la cour
- désinfection du bac à sable, changement du sable
- remettre la pendule à l'heure en salle de motricité, elle retarde de 1h05.
- tapis de la salle de motricité très abimés (TAP). Il est demandé à la mairie s'il est possible d'en racheter 1 nouveau WESCO.
- prévoir une manipulation tous les ans pour revoir le fonctionnement des barrières (pompiers) devant l'école

- la jupe du trampoline étant abimée, il est demandé si un parent couturier ou cordonnier serait en mesure de la réparer.
  - Réparation des vélos et stockage dans l'atelier de la mairie en attente des réparations
  - Vérifier les vis et lasurer les bancs et les jeux extérieurs,
  - La porte des sanitaires enfants donnant sur l'extérieur ne tient toujours pas ouverte, voir si le système est compatible avec la porte fenêtre de la salle de motricité
  - Le crépi du mur extérieur du dortoir s'abîme
  - Nettoyer les volets et les gouttières. Gouttière au-dessus de la chaufferie abimée
  - La chasse d'eau d'un urinoir est toujours défectueuse
  - Aménagement de la classe d'Isabelle
  - Prévoir un trousseau de clés pour Isabelle
  - Vitre salle de motricité
- Rack à vélo devant bureau pour les personnel école et enfants mater

**Le conseil d'école du 29/06/2017 prend fin.**

## **Annexe 2 QUEL EST LE RÔLE DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES ?**

### **1. Que sont les représentants des parents d'élèves ?**

Les parents et l'École ont le même objectif : que chaque enfant réussisse sa scolarité.

Leur élection leur permet certes de garder un contact privilégié avec le parcours de leur enfant, mais ils ne se présentent pas dans cet objectif. Ils s'engagent à s'investir au nom de tous les parents.

Dans chaque école, les parents élus aident les parents à être mieux informés, à s'exprimer et à participer à la vie de l'école.

Ils travaillent à installer un véritable lien entre les familles et l'école et à construire ensemble une relation de confiance.

### **2. Quels sont leurs domaines d'intervention ?**

Les représentants de parents sont des partenaires des enseignants. Lors des conseils d'école, ils apportent une autre vision du quotidien des enseignants et peuvent soulever des points qui leur auraient échappés.

Les parents d'élèves ne discutent pas de pédagogie avec les professeurs qui sont les professionnels dans ce domaine.

En revanche, leurs avis sont très précieux pour tout ce qui touche à la vie des élèves : activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, intégration des enfants handicapés, sécurité des enfants etc...

Ils participent à l'organisation des manifestations qui concernent les enfants. Ils font appel aux autres parents en cas de besoin.

### **3. Que font-ils au Conseil d'École ?**

Les représentants assistent aux 3 conseils d'école annuels.

- Ils adoptent le projet d'école.
- Ils votent le règlement intérieur de l'école.
- Ils donnent leur avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école.
- Ils représentent tous les parents et portent un regard complémentaire à celui des enseignants. Ils font remonter les sujets à propos desquels des questions leur ont été posées.
- Ils transmettent ensuite les informations qui leur ont été données à l'ensemble des autres parents.

### **4. Comment contacter les RPE ?**

Pour pouvoir remplir leurs missions d'information et de communication auprès des parents, ils peuvent se réunir dans l'école. Ils adressent une demande d'utilisation des locaux à la directrice qui la transmet à la municipalité.

Les représentants de parents d'élèves disposent d'un panneau d'affichages et d'une adresse mail : [parentsmaternellemailles@gmail.com](mailto:parentsmaternellemailles@gmail.com)

Vous pouvez également leur écrire et déposer votre courrier dans la boîte aux lettres de l'école.

Les coordonnées de RPE sont affichées à l'entrée de l'école. N'hésitez pas à les contacter pour leur faire part de vos questions, de vos attentes et de vos remarques.

### **Annexe 3 MALADIES CONTAGIEUSES**

Arrêté du 3 mai 1989 relatif aux durées et conditions d'éviction, mesures de prophylaxie à prendre à l'égard des élèves et du personnel dans les établissements d'enseignement et d'éducation publics et privés en cas de maladies contagieuses

<b>Maladie</b>	<b>Eviction malade</b>	<b>Sujets contacts</b>
Coqueluche	30 jours après début	Pas d'éviction
Diphtérie d'intervalle	30 jours après guérison sauf 2 prélèvements rhinopharyngés négatifs à 8 jours	Pas d'éviction Rappel vaccination pour les vaccinés. Début de vaccination pour les autres, prélèvements et 7 jours d'antibiothérapie pour les positifs
Méningite à Méningocoque	Jusqu'à guérison clinique	Pas d'éviction.
	Prophylaxie médicamenteuse et, en cas de méningite du groupe A ou C,	vaccination chez les sujets ayant un contact fréquent avec le malade.
Poliomyélite	Eviction jusqu'à négatification des selles	Vaccination ou revaccination
VIH, Hépatite B	Pas d'éviction	Pas d'éviction.
Oreillons, Rougeole, Rubéole	Eviction jusqu'à guérison clinique Vaccination ou revaccination recommandée.	Mesures spécifiques femme enceintes non immunisées.
Streptocoque Hémolytique A	Certificat de traitement adapté Pas de prophylaxie.	Prélèvements dans certains cas.
Paratyphoïdes	Eviction jusqu'à guérison clinique	Pas d'éviction. Renforcer mesures d'hygiène.
Dysenterie, Dysenterie amibienne ou bacillaire, Gale, Syndrome grippal épidémique, Hépatite A, Impétigo (et autres pyodermites	Eviction jusqu'à guérison clinique	Pas d'éviction
Varicelle	Pas d'éviction	Pas d'éviction
Teignes	éviction jusqu'à présentation d'un certificat attestant qu'un examen microscopique a montré la disparition de l'agent pathogène	Dépistage systématique
Tuberculose Respiratoire	éviction jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant la négatification de l'expectoration	Pas d'éviction. Dépistage chez les sujets contact.
Pédiculose	Pas d'éviction si traitement	Pas d'éviction